

En partenariat avec le Crous de Lyon, Enedis s'engage auprès des étudiants à ne plus couper l'électricité entre deux locations d'appartements universitaires !

Partenariat Crous et Enedis (anciennement ERDF):



L'ouverture du marché des énergies a conduit à la séparation des activités entre le distributeur Enedis et les fournisseurs. De nouvelles règles de fonctionnement du marché de l'électricité ont vu le jour. Pour simplifier les démarches d'emménagement des locataires et des accédants, Enedis et le Crous de Lyon ont signé une convention de partenariat.

Cette orientation se traduit par deux actions :

- l'information préalable sur les démarches par la remise lors de l'emménagement de document
- la mise à disposition de l'électricité dès l'entrée dans le logement (alimentation maintenue).

Aucune coupure entre deux locataires et simplification des démarches

Enedis et le Crous de Lyon mettent donc en place à Saint-Etienne un nouveau dispositif pour maintenir l'électricité en résidence universitaire entre deux locataires. Les étudiants n'ont donc plus à payer de frais techniques d'ouverture de ligne. Il suffit au locataire qui rentre dans son logement de relever les chiffres figurant sur le compteur électrique et de les transmettre au fournisseur d'électricité choisi.

Ainsi, l'entrée dans le logement est simplifiée pour l'étudiant : une seule démarche suffit pour engager son nouveau contrat d'électricité, sans coupure d'accès.

Informers les étudiants

Les locataires de la **résidence universitaire Tréfilerie de Saint-Etienne** venant retirer individuellement les clés de leur logement au Crous, celui-ci profite de cette démarche pour les sensibiliser à la mise en place de ce nouveau dispositif et leur remettre les informations utiles pour un choix éclairé de leur fournisseur d'énergie. Ainsi, le Crous de Lyon remet aux résidents la liste de tous les fournisseurs agréés par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie : energie-info.fr) et s'assure autant que possible que le nouveau locataire a souscrit un contrat d'énergie.

Un dispositif « gagnant-gagnant » pour le Crous de Lyon, Enedis et les étudiants. Le Crous de Lyon offre ainsi un service supplémentaire et qualitatif aux étudiants en leur permettant d'avoir l'électricité dans leur logement dès leur arrivée. Enedis évite les déplacements de ses techniciens pour coupure. Les étudiants sont informés et accompagnés dans leurs démarches de souscription et de résiliation d'un contrat d'électricité, auprès d'un fournisseur de leur choix.

Cette convention concerne dans un premier temps la résidence Tréfilerie du Clous de Saint-Etienne. Au terme de cette phase pilote, le partenariat sera étendu à l'ensemble des résidences universitaires du Crous de Lyon pouvant techniquement en bénéficier.

Contacts presse :

Enedis

Alexandra BONO

07 61 75 62 74

alexandra.bono@erdf.fr

Crous de Lyon

Jean-Pierre Sanchez : 06 16 36 81 83 jean-pierre.sanchez@crous-lyon.fr

Aurélié Brousse : 06.34.01.46.09 aurelie.brousse@crous-lyon.fr

www.crous-lyon.fr | <https://www.facebook.com/CrousdeLyon>